

COMITE SECTORIEL AEROSPATIAL DE CERTIFICATION - COSAC

Agents de Contrôle Non Destructif



DESTINATAIRES :
A tous les agents niveaux 3 COSAC
Commission Qualité GIFAS
Président de l'AFENDA
COFREND

Suresnes le 13 novembre 2015

Nos réf : CCA DI 15 279/BM-PA-FR/PF

Objet : Remplacement de la procédure CCA PP 94001 R6 par la procédure CER/COSAC-PR-001 V01.

Madame, Monsieur,

Afin d'être en conformité avec les prescriptions identiques des normes **PrEN4179 P5 2014** et **NAS410 R4**, le **COSAC** a établi la nouvelle procédure définissant les conditions d'attribution de la qualification en contrôles non destructifs dans le secteur aérospatial.

La nouvelle procédure portera la référence **CER/COSAC-PR-001 V01** et **sera applicable le 31 décembre 2015.**

En votre qualité d'agent niveau 3 COSAC, nous vous demandons d'informer votre entreprise de la mise en application de cette procédure consultable et téléchargeable sur le site web du COSAC (www.cosac-ndt.com).

Votre procédure interne d'application, relative à la gestion, la qualification et la certification de votre personnel CND, devra prendre en compte les exigences exprimées dans les nouvelles normes PrEN4179 P5 2014 et NAS410 R4 ainsi que celles de la procédure CER/COSAC-PR-001 V01.

Votre nouvelle procédure interne d'application ainsi que le courrier de nomination du niveau 3 Responsable doivent nous parvenir :

- **exclusivement** par mail à l'adresse suivante : procedures@cosac-ndt.com.
- **au plus tard** avant le prochain examen COSAC de qualification de vos personnels CND.

Le déroulement de l'examen de qualification CND a fortement évolué en particulier sur les points suivants :

- **Examen général : Epreuve réalisée à « livres fermés ».**
 - ✓ 40 questions « Tronc Commun » en cours de révision par la **COFREND** et disponibles en 2016.
 - ✓ 10 questions matériaux intégrées à l'examen général.
- **Examen spécifique : Epreuve réalisée à « livres ouverts ».**
 - ✓ Questions révisées par le COSAC faisant référence aux spécifications mises à disposition des candidats par le Centre d'Examen Agréé (CEA).

COSAC : 10 rue Chevreul – 92150 SURESNES

Téléphone : 01 47 01 38 20 - Télécopie : 01 47 01 38 24 - Site Web : www.cosac-ndt.com - e.mail : frandtb@cosac-ndt.com

COMITE SECTORIEL AEROSPATIAL DE CERTIFICATION - COSAC

Agents de Contrôle Non Destructif



- Examen pratique :

- ✓ Création et/ou ajout de techniques pour les méthodes par ressuage et par radiographie X.
- ✓ Modification des temps alloués par techniques.
- ✓ *Niveau 1 :*
Mise à disposition des candidats par le Centre d'Examen Agrée (CEA) d'une fiche de vérification pré établie « avec critères chiffrés » pour les méthodes par ressuage, magnétoscopie et radiographie X.
- ✓ *Niveau 2 :*
Mise à disposition des candidats par le Centre d'Examen Agrée (CEA) d'une fiche de vérification pré établie « sans critère chiffré » pour les méthodes par ressuage, magnétoscopie et radiographie X et d'une spécification « primes » de leur choix.
- ✓ Simplification de l'instruction de travail ou de la Fiche Technique applicable par un agent niveau 1.

Les centres de formation ont été sensibilisés aux nouvelles exigences exprimées dans les nouvelles normes PrEN4179 P5 2014 et NAS410 R4 ainsi que celles de la procédure CER/COSAC-PR-001 V01.

Les questionnaires spécifiques COSAC ne prendront pas en considération dans l'immédiat les spécifications des industriels aéronautiques étrangers autres que les ASTM E en MT / PT / RT et AMS en UT.

Le COSAC reste à votre disposition pour tout complément d'information ou assistance à la mise à jour de votre procédure interne d'application.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bernard MARLOYE
Président du COSAC

Copie :
Membres du Conseil du COSAC
Clt